

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Tombé

**AMENDEMENT**

N° I-CF422

présenté par

M. Meurin, M. Allisio, M. Amblard, M. Ballard, M. Baubry, M. Bentz, Mme Blanc, Mme Bordes, M. Boulogne, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Lépinau, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Golliot, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Guibert, M. Guinot, Mme Hamelet, M. Humbert, Mme Joncour, Mme Joubert, Mme Laporte, M. Le Bourgeois, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, M. Limongi, Mme Lorho, M. Lottiaux, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, Mme Ménaché, M. Ménagé, Mme Pollet, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Salmon, M. Schreck, M. Taverne, M. Tonussi et M. Vos

**ARTICLE 5**

Supprimer les alinéas 34 à 37

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à s'opposer à l'augmentation de 188 % de la fiscalité sur le Superéthanol-E85 d'ici 2028.

Cette augmentation a été décidée sans concertation avec la filière qui s'inquiète particulièrement de cette mesure qui viendra pénaliser tous les Français et les entreprises qui ont fait le choix de ce biocarburant, notamment : les professionnels du transport public particulier à la personne ou le transport sanitaire.

Par ailleurs, le biocarburant est une filière française avec une consommation autour de 887 millions de litres en 2024. Cette filière se consolide d'années en années et peut contribuer au verdissement de nos flottes. Il convient donc de ne pas la sacrifier.